

# Rapport Annuel 2016 de l'Association pour la Gestion Responsable des Produits

# Table des Matières

---

Conseil d'Administration.....	3
Vision et Mission .....	3
Message du Président du Conseil d'Administration.....	4
Message du Président-Directeur Général .....	5
Colombie-Britannique PaintRecycle & RDD.....	7
Colombie-Britannique LightRecycle .....	10
Colombie-Britannique AlarmRecycle .....	12
Saskatchewan PaintRecycle .....	14
Manitoba PaintRecycle, LightRecycle & RDD.....	16
Ontario PaintRecycle.....	20
Ontario Pesticides, Solvants & Fertilisants.....	22
Québec RecycFluo.....	24
Nouveau-Brunswick PaintRecycle .....	26
Nouvelle-Écosse PaintRecycle.....	28
Terre-Neuve-et-Labrador PaintRecycle.....	30
Île-du-Prince-Édouard PaintRecycle .....	32
Île-du-Prince-Édouard LightRecycle .....	34
États Financiers .....	36

## Conseil d'Administration

---

**Darrin Noble** (Président du Conseil d'Administration)

**Tim Vogel** (Vice-Président)

**Heather Barker** (Secrétaire)

**Andre Quenneville**

**Richard Tremblay**

**Claude Brosseau**

**Sheryl Wood**

**Wayne Edwards**

**Marjorie Sammut**

**Jules Foisy Lapointe**

**Jeffrey Cattanach**

Home Hardware | Peinture

Cloverdale Peinture | Autres produits

RB Canada | Autres produits

Recochem | Autres produits

Benjamin Moore & Co | Peinture

PPG Inc | Peinture

Sherwin-Williams | Peinture

Electro-Federation | Lampes et alarmes

Standard Products | Lampes et alarmes

LOWES/RONA | Détaillant

The Home Depot | Détaillant

## Vision et Mission

---

Notre vision est d'établir l'AGRP comme chef de file dans le développement et la gestion de solutions d'intendance innovantes.

Notre mission est de proposer à nos membres des solutions d'intendance des produits qui sont efficaces et efficientes, tout en protégeant l'environnement, nos consommateurs et employés.

## Message du Président du Conseil d'Administration



C'est avec grand plaisir que nous concluons une autre belle année de réussite au cours de laquelle votre conseil d'administration et votre équipe ont vu l'organisation mettre en œuvre un plan stratégique pour étendre la portée et la capacité de ses programmes. En gardant un œil ouvert sur l'avenir tout en se concentrant sur les intérêts actuels de ses acteurs, l'AGRP a amélioré de façon significative sa capacité à gérer les programmes existants et émergents. Avec 20 programmes administrés, la taille de l'AGRP a considérablement augmenté ces dernières années.

En plus de donner aux membres l'avantage de traiter avec un organisme unique, la structure de l'AGRP permet aux programmes de faire des économies d'échelle et de s'inscrire dans notre objectif de faire grandir l'AGRP afin que celle-ci devienne l'une des associations de gestion de programmes d'intendance les plus reconnues et les plus fiables du Canada et dans le monde.

Proposer des programmes efficaces, durables et respectueux de l'environnement, respecter le besoin de transparence de nos membres, gérer efficacement les coûts, la gouvernance et l'administration des programmes sont nos priorités. Le paysage de la gestion de programmes d'intendance est de plus en plus diversifié et il est donc essentiel de rester à l'avant-garde de la mise en œuvre de programmes gagnants qui répondent aux besoins des parties prenantes.

L'année 2016 a été marquée par plusieurs événements importants dont notamment le premier anniversaire du programme des peintures et revêtement de l'Ontario ainsi que le lancement du programme pour les pesticides, solvants et fertilisants de cette même province. Nous avons également ouvert une nouvelle usine de traitement à Delta en C.-B. pour permettre l'expansion continue du programme de cette province. La nouvelle installation se concentrera sur le traitement de la peinture et des aérosols de C.-B. en assurant un coût de traitement maîtrisé tout en priorisant l'efficacité environnementale.

L'AGRP est bien positionnée pour l'avenir et je tiens à remercier Mark Kurschner et son équipe pour leur professionnalisme et leur engagement. Le conseil d'administration est convaincu que l'AGRP continuera à être un modèle de classe mondiale en matière de gestion de programmes et que nos membres pourront en être fiers. Je tiens également à remercier les nombreuses associations et organisations partenaires entourant l'AGRP. C'est un travail d'équipe et un plaisir de collaborer avec les acteurs que nous desservons.

Meilleures salutations,

Darrin Noble  
Président du Conseil d'Administration, AGRP



Inauguration de l'usine de l'AGRP de Delta - mars 2017

# Message du Président-Directeur Général



L'année 2016 a été très chargée à plusieurs égards pour l'Association pour la Gestion Responsable des Produits du Canada (AGRP).

L'ouverture récente de l'usine de recyclage de l'AGRP à Delta en C.-B. est une étape majeure de ce projet débuté il y a presque 10 ans. En 2007, 18 400 contenants de peinture et résidus domestiques dangereux (RDD) en fin de vie avaient été collectés par le programme de C.-B. Avec l'augmentation annuelle du volume collecté d'environ six pourcent, il était évident que l'installation que nous occupions alors allait rapidement devenir insuffisante. Après avoir obtenu l'approbation des membres, un bâtiment adapté et bien situé a été acquis en 2013. L'AGRP est aujourd'hui ravie de pouvoir servir le programme pour la peinture et RDD de C.-B. grâce à une installation de haute qualité qui répondra aux besoins du programme pour de nombreuses années. La nouvelle usine est arrivée à point en 2016, l'AGRP a collecté plus de 30 000 contenants de peinture et RDD, soit une augmentation de 66% depuis 2007.

En plus de fêter la première année d'exploitation du Plan Industriel d'Intendance pour les Peintures et Revêtements de l'Ontario (PII), 2016 a également vu le lancement du programme pour les Pesticides, Solvants et Fertilisants (PSF) en avril. Une large majorité d'intendants a rejoint le programme pour les peintures ainsi que celui des PSF. L'AGRP a de fait repris la gestion des opérations de la totalité de la « chaîne de logistique » de ce programme.

Fin 2016, le gouvernement de l'Ontario a promulgué la Loi de 2016 favorisant un Ontario sans déchets. Cela a marqué le début d'une transition de plusieurs années des organismes financés par l'industrie existant pour les matériaux recyclables, les déchets spéciaux municipaux, les pneus et les déchets électroniques vers un nouveau modèle de « Responsabilité individuelle de l'intendant ». La législation transitoire accorde un droit acquis à tous les programmes d'intendance déjà existant durant la période de transition. En plus de nombreux autres avantages, les participants aux programmes de l'AGRP éviteront donc une grande partie du processus complexe de dissolution des organismes financés par l'industrie.

De rapides changements sont également en cours dans les programmes des lampes de l'AGRP en raison de la transition de technologies des lampes contenant du mercure au profit des lampes DEL. Ces évolutions sont similaires à celles ayant eu lieu il y a quelques années lors de la transition des peintures alkyde aux peintures latex, mais de façon beaucoup plus rapide. Comme attendu, les ventes de lampes fluorescentes compactes (LFC) sont en chute libre. Cette transition s'accompagnera d'une baisse de revenus et d'une augmentation des coûts pour plusieurs années. Les impacts seront

différents selon le programme. Par exemple, le programme LightRecycle en C.-B. inclut les technologies succédant aux technologies actuelles alors que le programme RecycFluo au Québec se limite seulement aux lampes contenant du mercure. Des réserves financières ont été établies pour amortir l'impact de ce changement technologique pour tous les programmes des lampes de l'AGRP.

L'AGRP vise à proposer le meilleur service possible à ses partenaires. Au printemps 2016, l'AGRP a mené sa première enquête de satisfaction auprès des membres. Nous avons été ravis d'apprendre que la majorité étaient satisfaits ou très satisfaits de nos services. Cette enquête a aussi été l'occasion de recevoir nombres d'idées pour l'amélioration continue de nos services. C'est dans cette optique que s'inscrit la refonte du site internet [productcare.org](http://productcare.org). Une section dédiée offre désormais aux membres la possibilité d'avoir accès à de nombreuses informations les concernant. Une autre initiative, prise en 2016, a été la présentation du premier webinaire d'information des membres. Cette action sera renouvelée au cours des prochaines années et intégrera les commentaires reçus.

Ce rapport vous en apprendra davantage sur la diversité et la quantité remarquables de produits que les programmes de l'AGRP ont détournés des sites d'enfouissement et des cours d'eau. La participation croissante des consommateurs aux programmes est le résultat de campagnes de sensibilisation du public par différents médias: radio, télévision, publicités imprimées, publicités en points de vente et publicités numériques. En 2016, ces campagnes ont atteint des millions de canadiens. L'AGRP reconnaît l'importance qu'elle a à offrir des programmes répondant aux besoins des consommateurs tout en continuant à en améliorer l'efficacité.

Nous remercions sincèrement toutes les acteurs qui soutiennent l'Association pour la Gestion Responsable des Produits dans son but d'avoir un impact positif sur l'environnement tout en satisfaisant les obligations réglementaires de ses membres et ce, aussi efficacement que possible.

Sincèrement,

Mark Kurschner,  
Président

## Nous détournons les déchets des sites d'enfouissement et des cours d'eau du Canada



L'AGRP a collecté plus de 16 millions litres de peinture en 2016. C'est assez de peinture pour:



Peindre l'intérieur et l'extérieur de 600,000 maisons



Peindre toutes les maisons du Manitoba et l'IPE



Peindre toute la surface du Nouveau-Brunswick deux fois



L'AGRP a collecté plus de 10.5 millions d'ampoules en 2016. C'est assez pour:



Eclairer **434,144** maisons



Eclairer toutes les maisons de Nouvelle-Ecosse



L'AGRP a collecté plus de 89,000 détecteurs de fumées en 2016. C'est assez pour:



Equiper **29,000** maisons



Remplacer le pallet de hockey de la LNH pendant 6 **saisons**

*Valeurs basées sur la surface moyenne des habitations canadiennes d'environ 2,000 pieds carrés, contenant approximativement 24.2 ampoules et 3.6 détecteurs de fumées selon les exigences du code de l'incendie*

## Colombie-Britannique

# PaintRecycle & RDD



Le programme d'intendance de la peinture et des résidus domestiques dangereux (RDD) de Colombie-Britannique a été le premier programme d'intendance des peintures au Canada.

Le programme a débuté en 1994 avec la peinture et a ensuite été étendu aux peintures en aérosols, aux pesticides, aux liquides inflammables et à l'essence en 1998. Le système de collecte du programme inclut des dépôts de bouteilles, des entreprises privées, des détaillants et des entreprises de recyclage. Le réseau est également complété par des événements de collecte ainsi que par des collectes directes pour les générateurs d'importants volumes de produits.

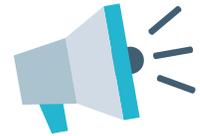
Un Plan de programme révisé doit être déposé auprès du Ministère de l'environnement de la C.-B. en 2017.

### Produits acceptés:

- Peintures et revêtements architecturaux
- Peintures en aérosols (consommateurs, industriel et automobile)
- Pesticides à usage domestique
- Liquides inflammables et aérosols
- Essence



### Connaissance du programme:



**62%**  
Peinture  
2015

**35%**  
RDD  
2015

### Collecte:



**219**  
Points de dépôt



**3,301,614 L**  
Peinture



**152,460 L**  
Liquides inflammables /  
Essence



**27,768 L**  
Produits toxiques  
et pesticides



## Taux de récupération:

Le taux de récupération représente la quantité en pourcentage de produits collectés sur la quantité de produits mis en marché la même année. L'essence est exclue du calcul.



**Peinture**

**11%**



**Liquides inflammables**

**5.5%**



**Pesticides**

**13.7%**

## États Financiers

2016

<b>Revenus</b>	<b>7 126 841 \$</b>
Dépenses du programme	
Traitement	3 978 396 \$
Collection	1 566 203 \$
Transport	1 085 822 \$
Administration	866 845 \$
Communication	262 714 \$
<b>Total des charges</b>	<b>7 759 980 \$</b>
<b>Déficit des produits sur les charges de l'exercice</b>	<b>(633 139) \$</b>

## Gestion des résidus de peinture:



Recyclage



Récupération d'énergie



Incinération



Solidification & Enfouissement

Peintures à base d'eau

**81%**

**2%**

-

**17%**

Peintures à l'huile

-

**100%**

-

-

Liquides inflammables

-

**100%**

-

-

Pesticides

-

-

**100%**

-

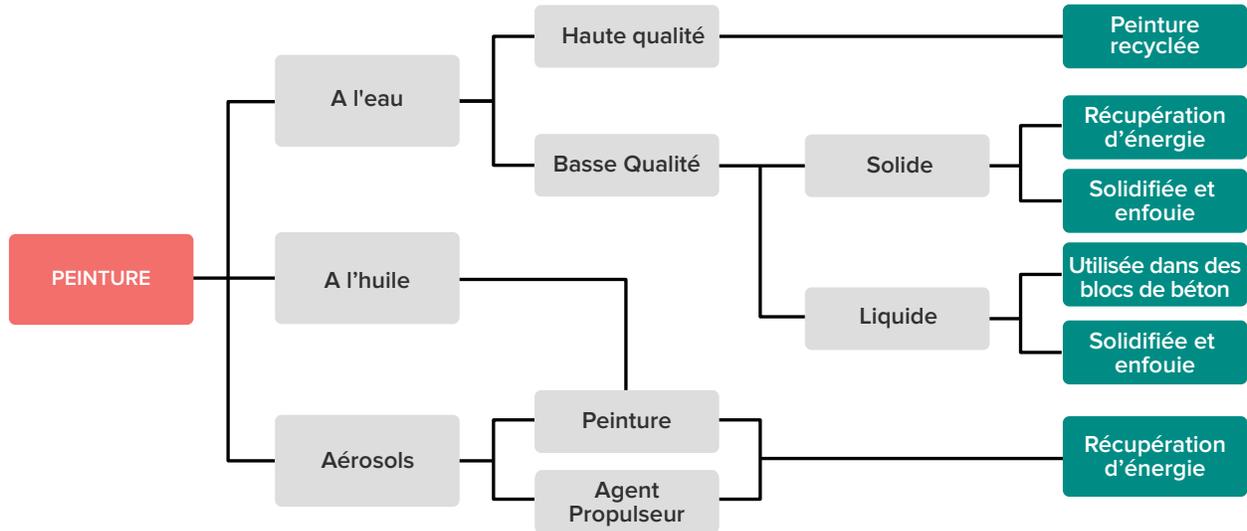


Réutilisation

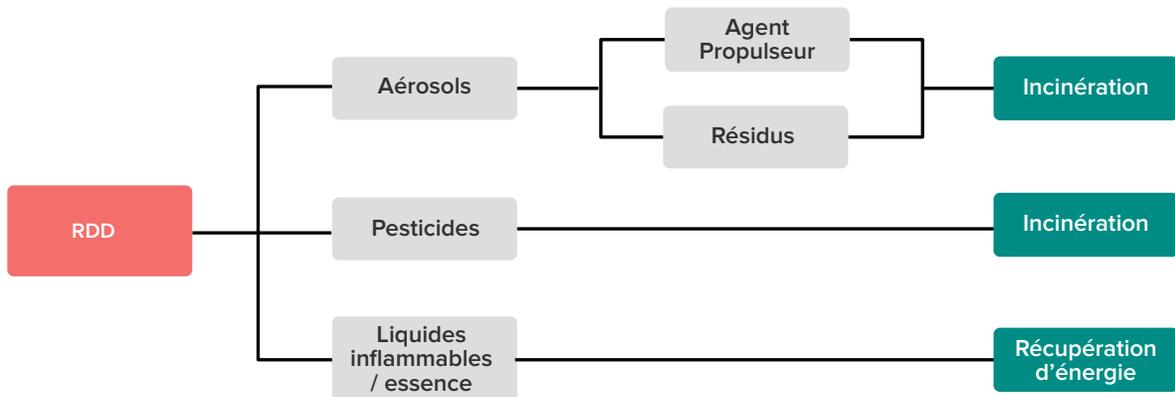
**2.8%**

Le programme d'échange de peinture permet aux consommateurs de réutiliser gratuitement les restes de peinture retournés. Ceci est le pourcentage de peinture gérée par le programme d'échange comparé à toute la peinture collectée.

### Peinture - Gestion de Produit:



### RDD - Gestion de Produit:



## Colombie-Britannique LightRecycle



Le programme d'intendance des lampes et équipements d'éclairage de la C.-B, connu sous le nom de BC LightRecycle, accepte tous types de lampes, luminaires et ballasts, provenant à la fois de particuliers et d'entreprises.

Le programme a commencé en juillet 2010. Il n'acceptait alors que les lampes fluocompactes (LFC) et les tubes fluorescents. Il a ensuite été élargi en octobre 2012 afin d'inclure l'ensemble des technologies de lampes et luminaires vendus dans tous les secteurs. Le large réseau de collecte comporte notamment les installations gouvernementales locales, les distributeurs d'appareils électriques, les entreprises privées, les détaillants et les entreprises de recyclage. Ce réseau est également complété par des événements de collectes ainsi que des collectes directes pour les générateurs d'importants volumes de produits.

Les évolutions technologiques dans le domaine des lampes sont rapides, des lampes à incandescence aux fluorescentes en passant par les DEL. L'Association pour la Gestion Responsable des Produits travaille en permanence avec l'industrie de l'éclairage et ses acteurs afin de gérer l'impact de ces changements.

Un Plan de programme révisé doit être déposé auprès du Ministère de l'environnement de la C.-B. en 2017.

### Produits acceptés:

- Tubes fluorescents, à induction et UV de toutes longueurs et formes
- Lampes incandescentes
- Lampes fluocompactes (LFC)
- Lampes halogènes
- Diodes Électroluminescentes (DEL)
- Lampes miniatures
- Décharge Haute intensité (DHI)
- Luminaires et Ballasts



### Collecte:



**442**

Points de dépôt



**6,412,871**

Lampes



**550 Tonnes**

Luminaires



**36 Tonnes**

Ballasts contenant du BPC

### Connaissance du programme:



**49%**

Lampes  
2016

### Taux de collecte:



Tubes  
fluorescents **42%**

Lampes  
fluocompactes **51%**

*Le taux de collecte représente la quantité de produits collectés en pourcentage, sur la quantité de produits disponibles à collecter. La quantité de produits disponibles à collecter est estimée en utilisant la durée de vie des produits et les mises en marché des années précédentes.*

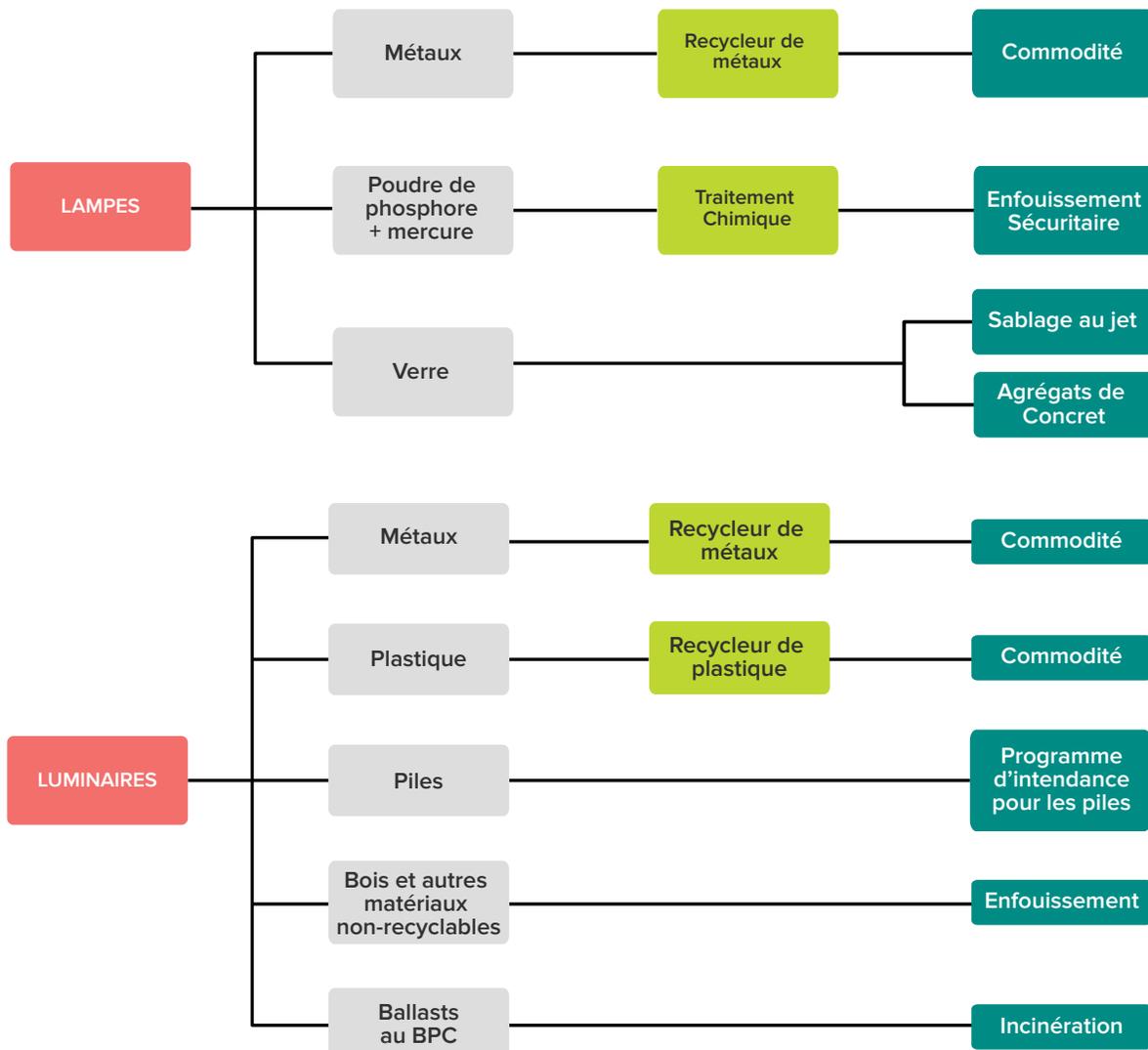
## États Financiers

2016

<b>Revenus</b>	<b>5 667 689 \$</b>
Dépenses du programme	
Traitement	2 836 014 \$
Collection	639 658 \$
Transport	312 431 \$
Administration	524 280 \$
Communication	360 990 \$
<b>Total des charges</b>	<b>4 673 382 \$</b>
<b>Excédent des produits sur les charges de l'exercice</b>	<b>944 316 \$</b>



### Gestion de produits - Éclairage:



## Colombie-Britannique

# AlarmRecycle



Le programme d'intendance des détecteurs de fumées et de monoxyde de carbone, connu sous le nom d'AlarmRecycle, gère la fin de vie des détecteurs de fumées et des monoxyde de carbone.

Implanté depuis octobre 2011, le réseau de collecte n'a cessé de grandir et inclut aujourd'hui des dépôts, des installations gouvernementales locales, des casernes de pompiers ainsi que des dépôts privés.

La participation au programme d'utilisateurs d'importants volumes tels que les organisations de pompiers, détaillants d'appareils électriques et les installations gouvernementales locales permet au programme de dépasser les objectifs de collecte.

Un Plan de programme révisé a été déposé auprès du Ministère de l'environnement de la C.-B en 2016. Le plan est en attente d'approbation.

### Produits acceptés:

- Les détecteurs de fumées destinés aux particuliers sont définis dans la norme CAN/ULC-S531
- Les détecteurs de monoxyde de carbone (CO) destinés aux particuliers sont définis dans la norme CAN/CSA 6.19



### Collecte:



**194**

Points de dépôt



**89,309**

Unités

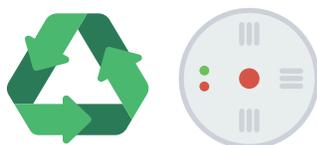
### Connaissance du programme:



**62%**

Alarms  
2016

### Taux de récupération:



*En raison du nombre limité de fabricants de détecteurs de fumées et monoxyde de carbone, la quantité d'unités collectées est déclarée, mais non le taux de récupération afin de conserver la confidentialité des informations sur les ventes.*

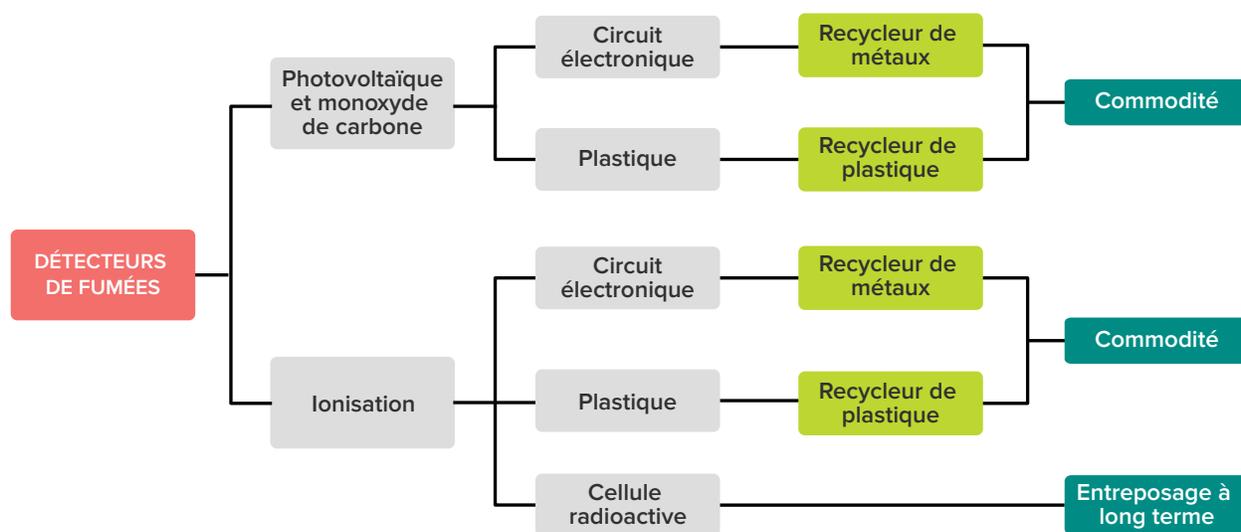
### États Financiers

	2016
<b>Revenus</b>	<b>621 833 \$</b>
Dépenses du programme	
Traitement	518 451 \$
Collection	59 498 \$
Transport	33 530 \$
Administration	61 490 \$
Communication	131 947 \$
<b>Total des charges</b>	<b>804 916 \$</b>
<b>Déficit des produits sur les charges de l'exercice</b>	<b>(183,083) \$</b>

## Gestion des produits - détecteurs de fumées:

	 Sous-produits	 Recyclage	 Entreposage long terme
<i>Radioactif</i>	<i>Cellules radioactives</i>	-	<b>100%</b>
	<i>Plastique</i>	<b>100%</b>	-
	<i>Métal</i>	<b>100%</b>	-
<i>Photovoltaïque</i>	<i>Plastique</i>	<b>100%</b>	-
	<i>Métal</i>	<b>100%</b>	-

## Gestion des produits - détecteurs de fumées:



# Saskatchewan PaintRecycle



Le programme de gestion des déchets de produits de peinture de la Saskatchewan, aussi appelé Saskatchewan PaintRecycle, a débuté en avril 2006.

L'AGRP travaille en collaboration avec le très reconnu réseau de 72 centres de recyclage de SARCAN, ainsi qu'avec 14 dépôts détaillants, l'objectif étant de fournir une accessibilité optimale aux consommateurs de la province. Le programme a atteint le plus haut taux de réutilisation de peinture de tous les programmes d'intendance du Canada. Ceci est rendu possible grâce à l'engagement de SARCAN et des habitants de la Saskatchewan à recycler la peinture.

## Produits acceptés:

- Peintures et revêtements architecturaux
- Peintures en aérosols (consommateurs, industriel et automobile)



## Collecte:



**86**

Points de dépôt



**432,764 L**

Peinture

## Connaissance du programme:



**88%**

Peinture  
2016

## Taux de récupération:



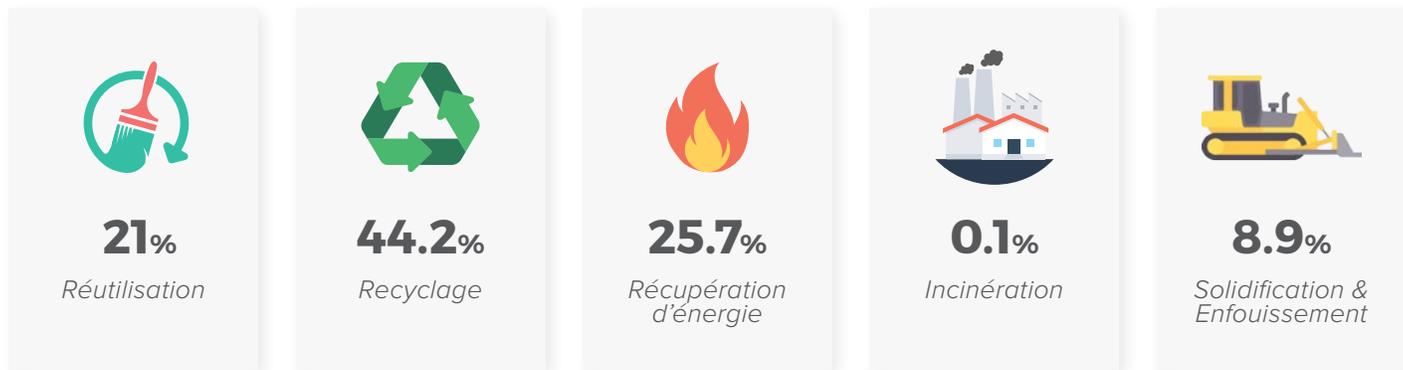
**6.9%**

Le taux de récupération représente la quantité en pourcentage de produits collectés sur la quantité de produits mis en marché la même année.

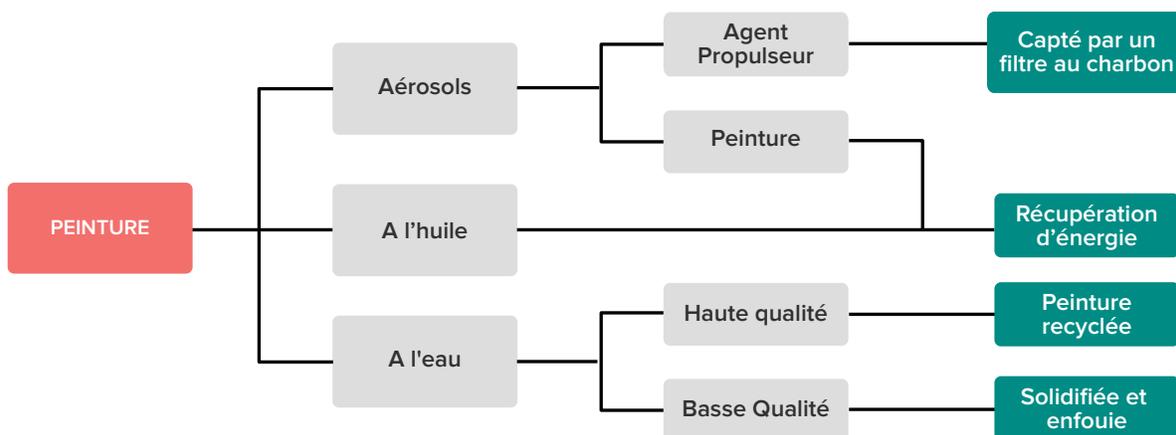
## États Financiers

	2016
<b>Revenus</b>	<b>901 972 \$</b>
Dépenses du programme	
Traitement	576 189 \$
Collection	250 035 \$
Administration	92 300 \$
Communication	115 553 \$
<b>Total des charges</b>	<b>1 034 077 \$</b>
<b>Déficit des produits sur les charges de l'exercice</b>	<b>(132 105) \$</b>

### Gestion des restes de peinture:



### Gestion des résidus de peinture:



# Manitoba PaintRecycle, LightRecycle & RDD



Le programme d'intendance des résidus domestiques dangereux (RDD) du Manitoba accepte la peinture, les déchets dangereux et les lampes fluorescentes.

Le programme a commencé en mai 2012 en acceptant la peinture et les lampes fluocompactes et a été étendu en octobre 2012 pour inclure les liquides inflammables, l'essence, les produits corrosifs, toxiques, les pesticides et d'autres matériaux dangereux. Le réseau de collecte du programme inclut des installations gouvernementales, des entreprises privées ainsi que des organismes à but non-lucratifs. Le réseau est également complété par des événements de collectes organisés dans toute la province, incluant les communautés rurales et reculées ne présentant pas de sites de collecte permanents.

En raison du nombre limité d'infrastructures et de la grande variété de matériaux dangereux inclus dans le programme, une initiative clé est le développement de sites de collecte permanents.

Un Plan de programme révisé doit être déposé auprès du Département du Développement Durable en 2017.

## Produits acceptés:

- Peintures et revêtements architecturaux
- Peintures en aérosols (consommateurs, industriel et automobile)
- Liquides inflammables/Essence
- Produits corrosifs
- Produits toxiques incluant les pesticides domestiques
- Produits physiquement dangereux
- Tubes fluorescents et lampes fluocompactes résidentiels



## Connaissance du programme:



**43%**

RDD  
(incluant les lampes)  
2015

**36%**

Peinture  
2015

## Collecte:



**83**

Points de dépôt



**390,813 L**

Peinture



**7,455 L**

Peinture en aérosol



**12,057 L**

Produits toxiques  
& Pesticides



**6,699 L**

Produits corrosifs



**23,801 L**

Liquides  
inflammables/Essence



**10,830**

Produits physiquement  
dangereux



**110,783**

Lampes

## Taux de récupération:

Le taux de récupération représente la quantité en pourcentage de produits collectés sur la quantité de produits mis en marché la même année. Les volumes de ventes d'essence sont exclus du calcul.



**Peinture 7.1%**



**Peinture en aérosol 7.0%**



**Liquides inflammables/ Essence 2.5%**



**Toxiques 8.6%**



**Corrosifs 2.7%**



**Produits physiquement dangereux 6.4%**

## États Financiers

2016

<b>Revenus</b>	<b>1 655 973 \$</b>
Dépenses du programme	
Traitement	657 375 \$
Collection	251 751 \$
Transport	281 428 \$
Administration	195 418 \$
Communication	94 023 \$
Réglementation	15 591 \$
<b>Total des charges</b>	<b>1 495 586 \$</b>
<b>Excédent des produits sur les charges de l'exercice</b>	<b>160 387 \$</b>

## Taux de collecte:



69%

Lampes  
fluorescentes  
résidentielles

Le taux de collecte représente la quantité de produits collectés en pourcentage, sur la quantité de produits disponibles à collecter. La quantité de produits disponibles à collecter est estimée en utilisant la durée de vie des produits et les mises en marché des années précédentes.

## Gestion de produits - peinture:



Réutilisation



Recyclage

Récupération  
d'énergie

Incinération

Solidification &  
Enfouissement

Peintures à base  
d'eau

&lt;1%

74%

-

-

26%

Peintures à  
l'huile

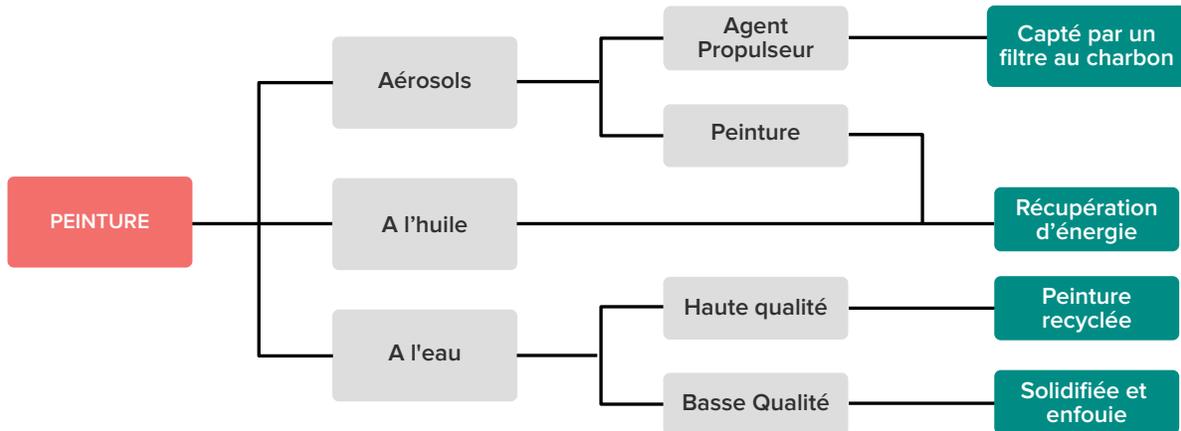
-

100%

-

-

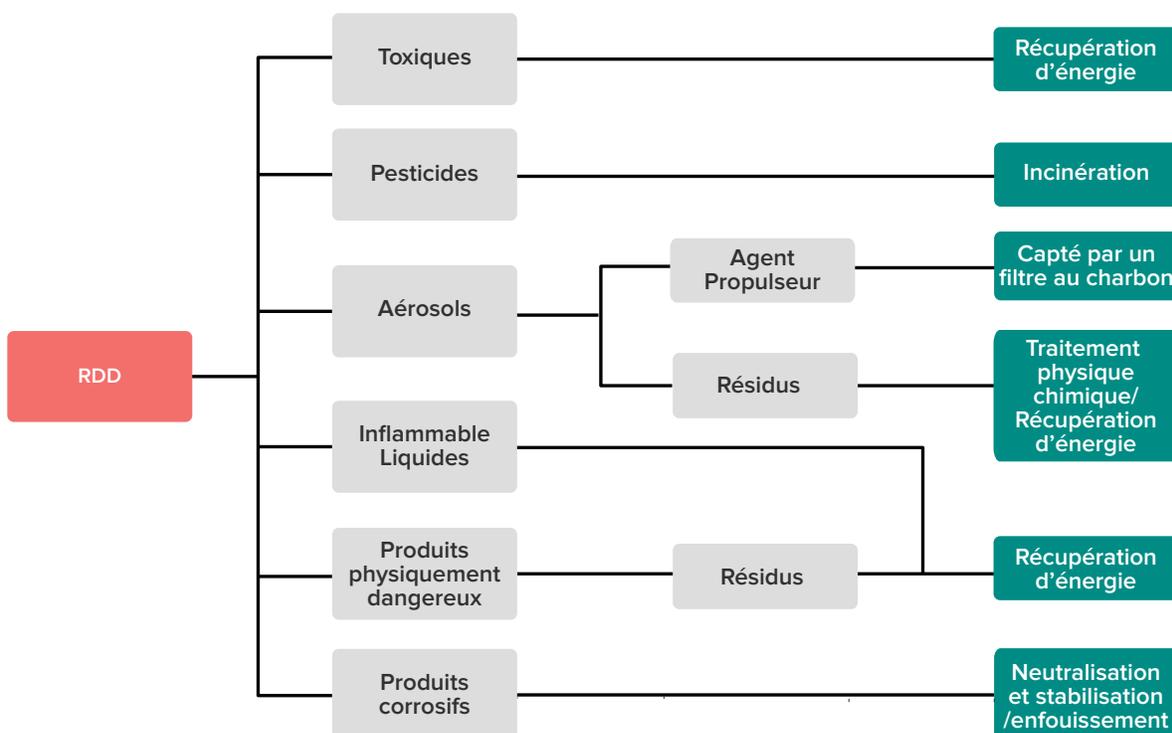
## Gestion des résidus de peinture:



### Gestion de produits - RDD:

	 Réutilisation	 Recyclage	 Récupération d'énergie	 Incinération	 Solidification & Enfouissement
<i>Inflammable</i>	-	-	<b>100%</b>	-	-
<i>Corrosifs</i>	-	-	-	-	<b>100%</b>
<i>Toxiques</i>	-	-	<b>53%</b>	<b>47%</b>	-
<i>Pesticides</i>	-	-	-	<b>100%</b>	-
<i>Physiquement dangereux</i>	-	-	<b>100%</b>	-	-

### Gestion des résidus de RDD



# Ontario PaintRecycle



Le programme d'intendance des peintures et revêtements de l'Ontario, connu sous le nom de Ontario PaintRecycle Program, a débuté le 30 juin 2015.

Le réseau de collecte du programme est constitué de dépôts municipaux de collecte de déchets dangereux, d'évènements de collecte municipale et de dépôts détaillants. Ceux-ci offrent un service toute l'année. En 2016, l'AGRP a travaillé en étroite collaboration avec les dépôts détaillants afin d'améliorer le service aux résidents de l'Ontario. De plus, l'AGRP a consulté les partenaires municipaux afin de développer un programme de réutilisation de la peinture « PaintReuse » lancé en avril 2017.

## Produits acceptés:

- Peintures et revêtements architecturaux, incluant les revêtements à base de goudron ou de bitume;
- Peintures en aérosols (consommateurs, industriel et automobile)



## Collecte:



**294**

Sites permanents

**299**

Événements de collecte



**9,643 Tonnes**

Peinture

## Connaissance du programme:



**57%**  
Peinture  
2016

## Taux de récupération:



**10.4%**

Le taux de récupération représente la quantité en pourcentage de produits collectés sur la quantité de produits mis en marché. Le taux de récupération du programme de l'Ontario est basé sur le poids de la peinture et des contenants, collectés et vendus.

## États Financiers

	2016
<b>Revenus</b>	<b>17 857 582 \$</b>
Dépenses du programme	
Traitement	5 835 051 \$
Collection*	6 090 218 \$
Transport	1 902 071 \$
Administration	1 603 373 \$
Communication	53 157 \$
Réglementation	120 314 \$
<b>Total des charges</b>	<b>15 604 184 \$</b>
<b>Excédent des produits sur les charges de l'exercice</b>	<b>2 253 398 \$</b>

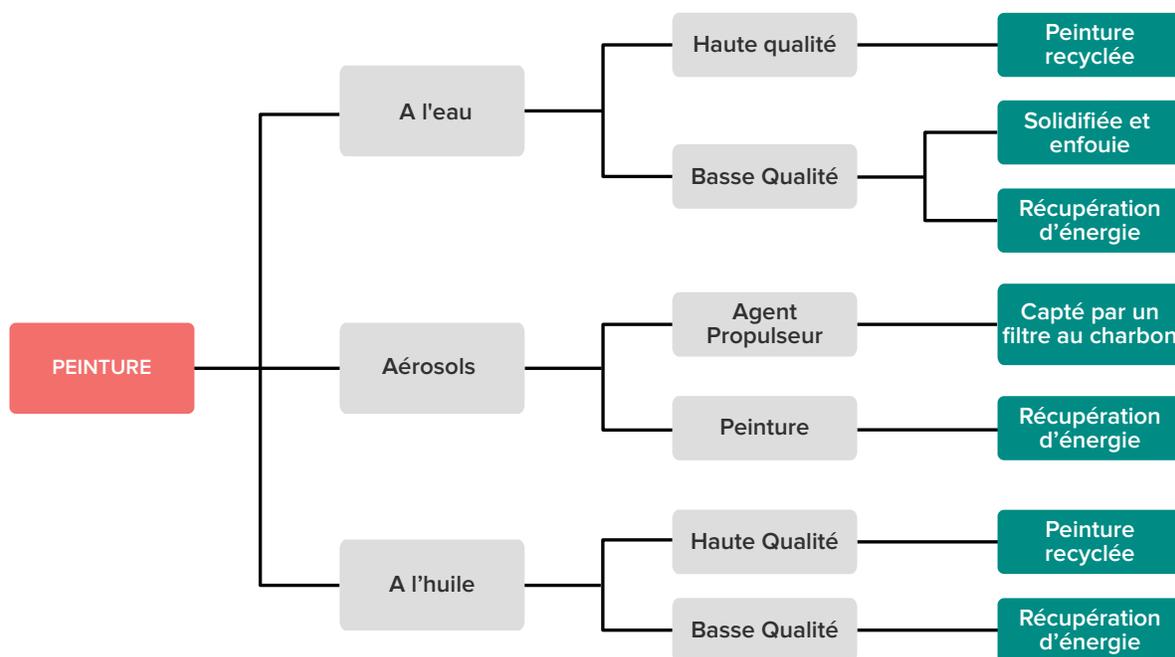
Les états financiers incluent les peintures et revêtements, pesticides, solvants et fertilisants.

\*Inclut la collecte des événements municipaux.

## Peinture Product Management:

	 Recyclage	 Récupération d'énergie	 Solidification & Enfouissement
Peintures à base d'eau	<b>80%</b>	<b>13%</b>	<b>7%</b>
Peintures à l'huile	<b>59%</b>	<b>38%</b>	<b>3%</b>
Aérosol	<b>40%</b>	<b>60%</b>	-

## Gestion des résidus de peinture:



# Ontario Pesticides, Solvants et Fertilisants



Le 1er avril 2016, l'AGRP a repris les opérations du Plan d'Intendance de l'industrie pour les Pesticides, Solvants et Fertilisants (PSF ISP).

Ces programmes sont mis en œuvre par un réseau de dépôts municipaux pour les résidus domestiques dangereux (RDD) et des événements de collectes. En 2016, l'AGRP a concentré ses efforts à réaliser une transition en douceur des opérations qui étaient anciennement gérées par Stewardship Ontario (SO).

## Produits acceptés:

- **Pesticides** - Pesticides domestiques.
- **Solvants** - Signifie les produits liquides destinés à dissoudre ou à diluer une substance compatible et:
  1. Composés de 10% ou plus d'hydrocarbures liquides non miscibles à l'eau, y compris les hydrocarbures liquides substitués par un halogène; ou
  2. Inflammables comme décrit dans la partie (c) du Règlement de l'Ontario 542 «déchets dangereux municipaux»; ou
  3. Tout ce qui précède.
- **Fertilisants** - Signifie les produits emballés réglementés en vertu de la Loi sur les engrais (Canada).



## Taux de récupération::



**23.8%**  
Pesticides



**8.2%**  
Solvants



**3.2%**  
Fertilisants

Le taux de récupération représente la quantité en pourcentage de produits collectés sur la quantité de produits mis en marché. Le taux de récupération du programme de l'Ontario est basé sur le poids des produits et des contenants, collectés et vendus, d'avril à décembre 2016.

## Collecte:



**95 / 288**

Sites permanents /  
Événements de collecte



**31 Tonnes**  
Pesticides



**208 Tonnes**  
Solvants



**11 Tonnes**  
Fertilisants

## Connaissance du programme:



**35%**  
Pesticides  
2016

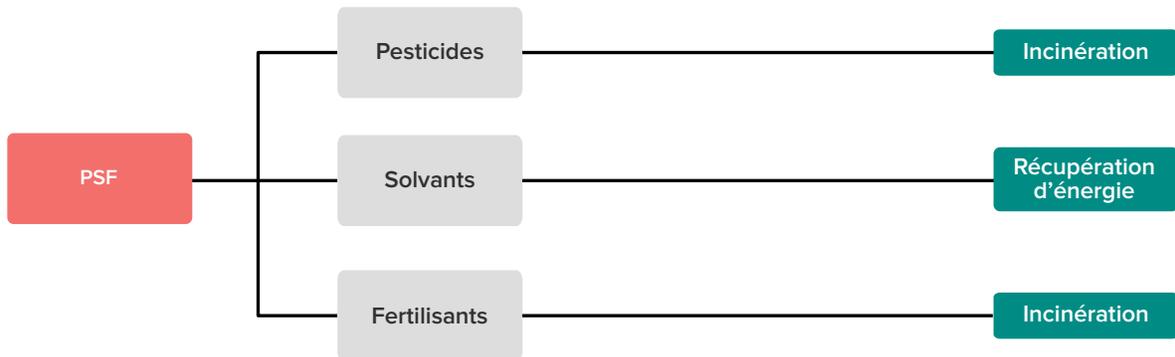
**47%**  
Solvants  
2016

**31%**  
Fertilisants  
2016

## Gestion de produits - PSF:

	 Recyclage	 Récupération d'énergie	 Incinération
<i>Pesticides</i>	-	-	<b>100%</b>
<i>Solvants</i>	-	<b>100%</b>	-
<i>Fertilisants</i>	-	-	<b>100%</b>

## Gestion des résidus de PSF:



# Québec RecycFluo



RecycFluo a débuté en 2012. Le programme accepte tous types de lampes contenant du mercure provenant de particuliers et d'utilisateurs commerciaux et industriels.

Le programme a été développé selon les exigences du règlement sur la récupération et la valorisation des produits par les entreprises.

Le large réseau de collecte du programme est constitué d'installations municipales, de détaillants ainsi que de sites de collecte dédiés aux générateurs de larges volumes de lampes contenant du mercure. Le réseau de collecte est également complété par des événements de collecte ainsi que des collectes directes pour les générateurs d'importants volumes de lampes ou dans les localités ne présentant pas de point de dépôt.

## Produits acceptés:



- Tubes fluorescents, à induction et UV de toutes longueurs et formes
- Lampes fluocompactes (LFC)
- Décharge haute intensité (DHI)

## États Financiers

2016

<b>Revenus</b>	<b>5 155 133 \$</b>
Dépenses du programme	
Traitement	1 490 602 \$
Collection	328 146 \$
Transport	632 013 \$
Administration	572 029 \$
Communication	365 858 \$
Réglementation	366 953 \$
<b>Total des charges</b>	<b>3 755 601 \$</b>
<b>Excédent des produits sur les charges de l'exercice</b>	<b>1 399 532 \$</b>

## Collecte:



### 804

Points de dépôt



### 3,903,598

unités

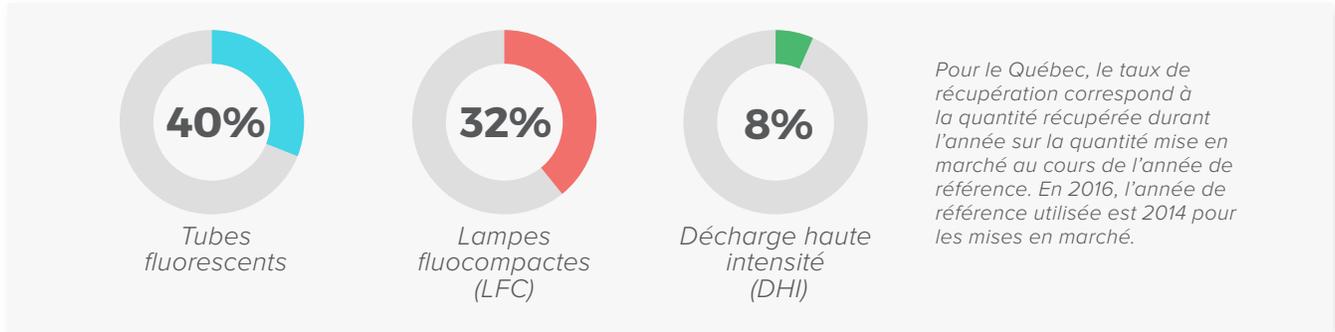
## Connaissance du programme:



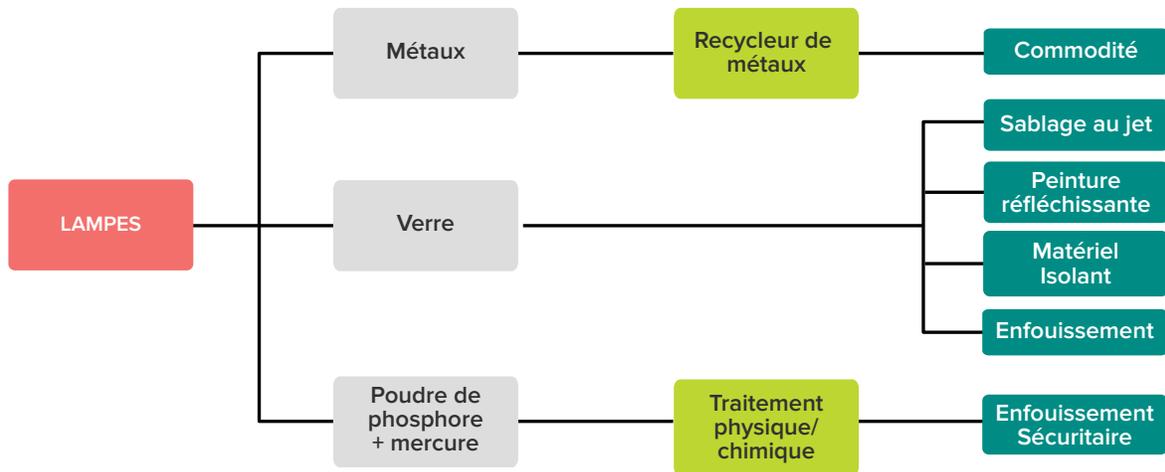
### 51%

2015

### Taux de récupération:



### Gestion des résidus de lampes:



# Nouveau-Brunswick PaintRecycle



Le programme d'intendance des produits de peinture du Nouveau-Brunswick, aussi appelé Nouveau-Brunswick PaintRecycle, a débuté en avril 2009.

Le programme accepte les produits de peinture à travers un réseau de collecte constitué de dépôts détaillants, de Commissions Régionales de Services et de centres de remboursement des contenants de boissons. Des événements de collecte organisés partout en province viennent compléter ce réseau.

## Produits acceptés:

- Peintures et revêtements architecturaux
- Peintures en aérosols (consommateurs, industriel et automobile)



## Collecte:



**62**

Points de dépôt



**297,811 L**

Peinture

## Connaissance du programme:



**53%**

Peinture  
2015

## Taux de récupération:



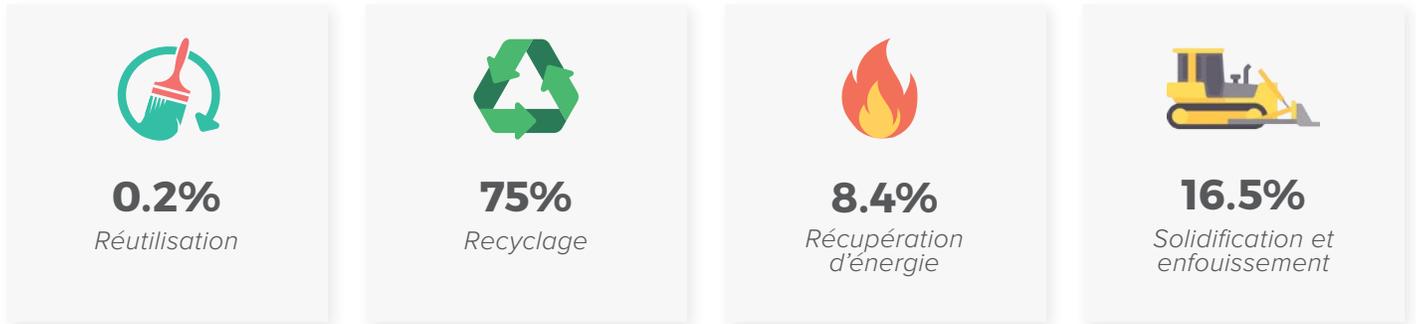
**6.4%**

## États Financiers

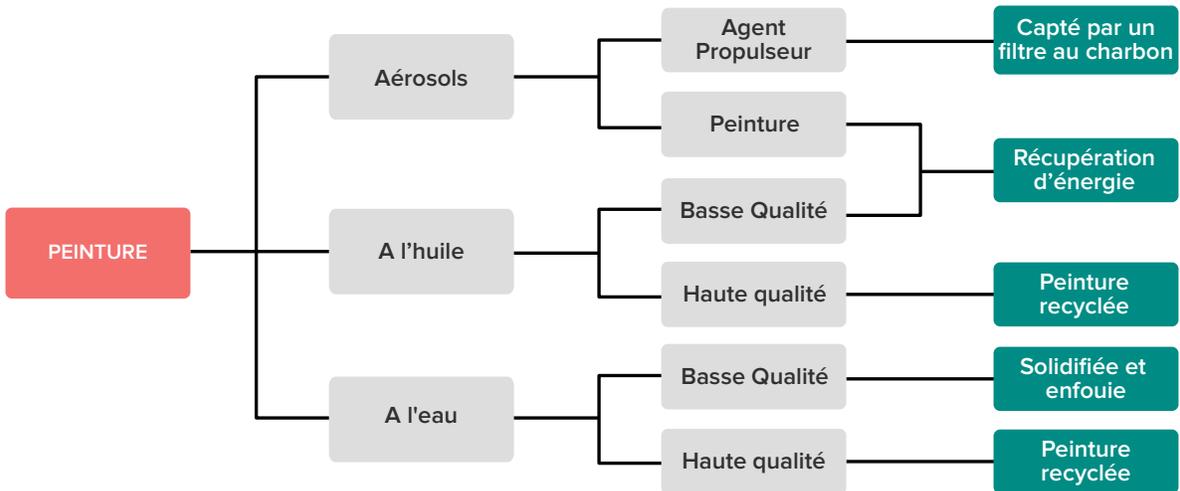
2016

<b>Revenus</b>	<b>919 720 \$</b>
Dépenses du programme	
Traitement	515 038 \$
Collection	89 915 \$
Transport	137 159 \$
Administration	94 560 \$
Communication	89 215 \$
Réglementation	80 000 \$
<b>Total des charges</b>	<b>1 005 887 \$</b>
<b>Déficit des produits sur les charges de l'exercice</b>	<b>(86,167) \$</b>

### Gestion des résidus de peinture:



### Gestion des résidus de peinture:



# Nouvelle-Écosse PaintRecycle



Le programme d'intendance des peintures de Nouvelle-Écosse, aussi connu sous le nom de Nouvelle-Écosse PaintRecycle, a débuté en 2002 en partenariat avec RRFB. L'AGRP assume l'entière responsabilité du programme depuis 2012.

Le programme collecte les produits de peinture à travers un réseau composé d'installations gouvernementales, de détaillants et d'Enviro-Dépôts.

Un plan de programme révisé doit être soumis au Département de l'Environnement en 2017.

## Produits acceptés:

- Peintures et revêtements architecturaux
- Peintures en aérosols (consommateurs, industriel et automobile)



## Collecte:



**93**

Points de dépôt



**472,017 L**

Peinture

## Connaissance du programme:



**57%**

Peinture  
2015

## Taux de récupération:

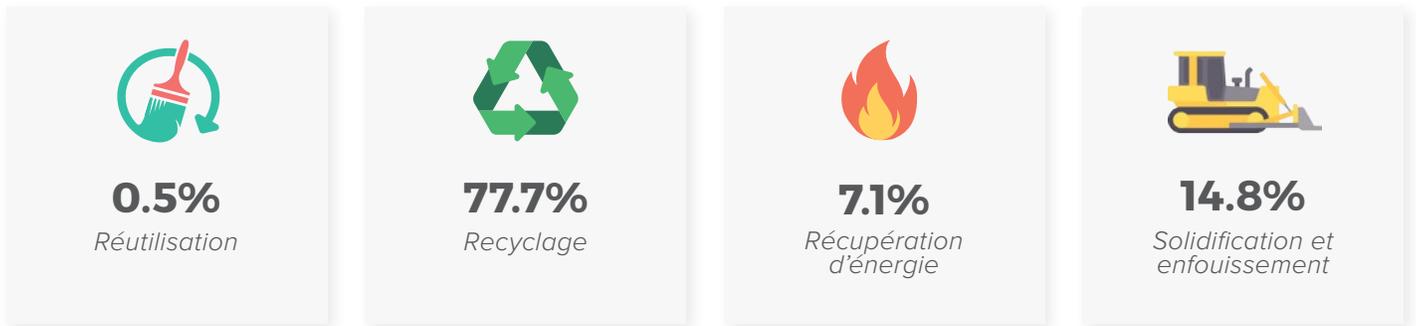


**8.4%**

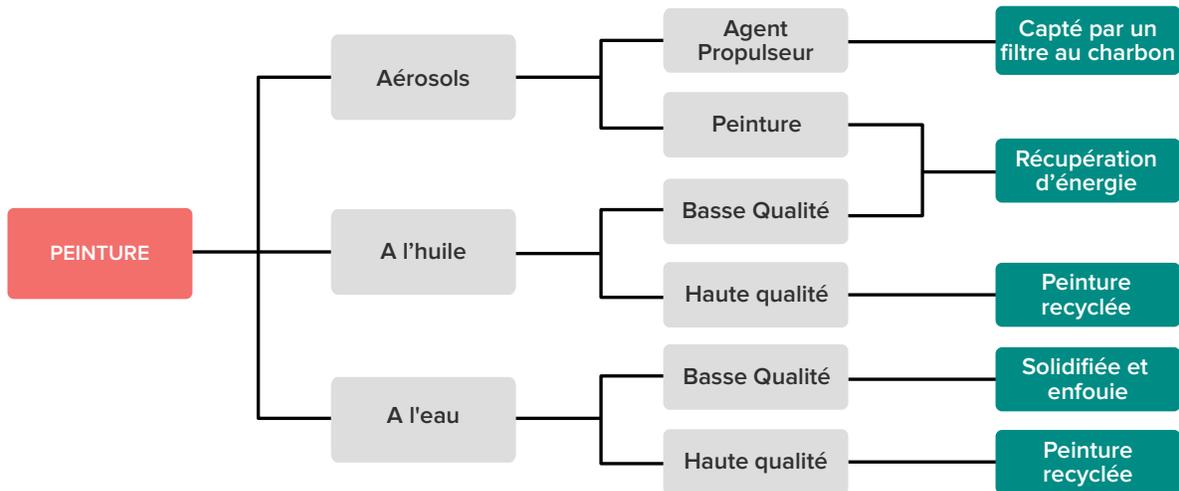
## États Financiers

	2016
Revenus	1 360 494 \$
Dépenses du programme	
Traitement	731 935 \$
Collection	188 372 \$
Transport	68 015 \$
Administration	162 492 \$
Communication	73 041 \$
<b>Total des charges</b>	<b>1 223 855 \$</b>
<b>Excédent des produits sur les charges de l'exercice</b>	<b>136 639 \$</b>

### Gestion des restes de peinture:



### Gestion des résidus de peinture:



## Terre-Neuve-et-Labrador PaintRecycle



Le programme de recyclage de la peinture de Terre-Neuve-et-Labrador, aussi connu sous le nom de Terre-Neuve-et-Labrador PaintRecycle, a débuté en avril 2012.

Le programme accepte les produits de peinture à travers son réseau de collecte composé d'installations gouvernementales locales, de Dépôts Verts et de détaillants. Des événements organisés dans la province viennent compléter ce réseau de collecte.

Un plan de programme révisé a été soumis à MMSB en 2016. Le plan est en attente d'approbation.

### Produits acceptés:

- Peintures et revêtements architecturaux
- Peintures en aérosols (consommateurs, industriel et automobile)



### Collecte:



**59**

Points de dépôt



**173,109 L**

Peinture

### Connaissance du programme:



**45%**

Peinture  
2015

### Taux de récupération:

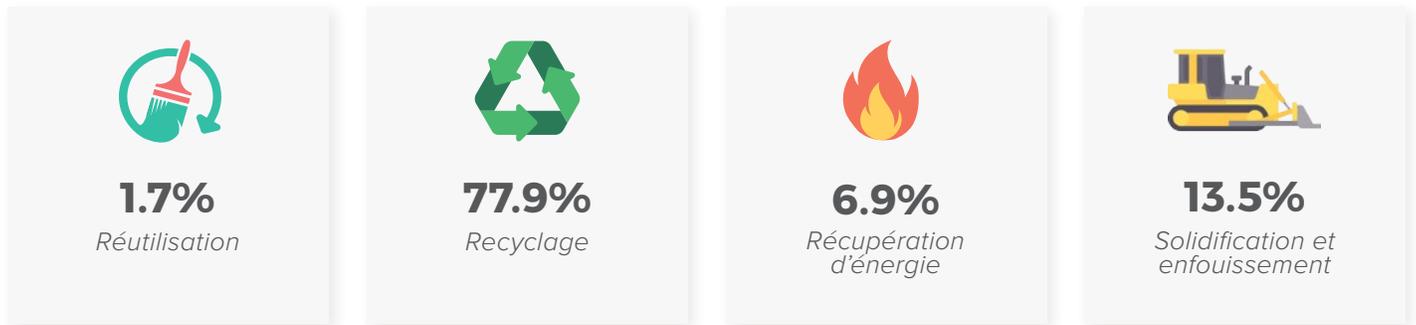


**4.7%**

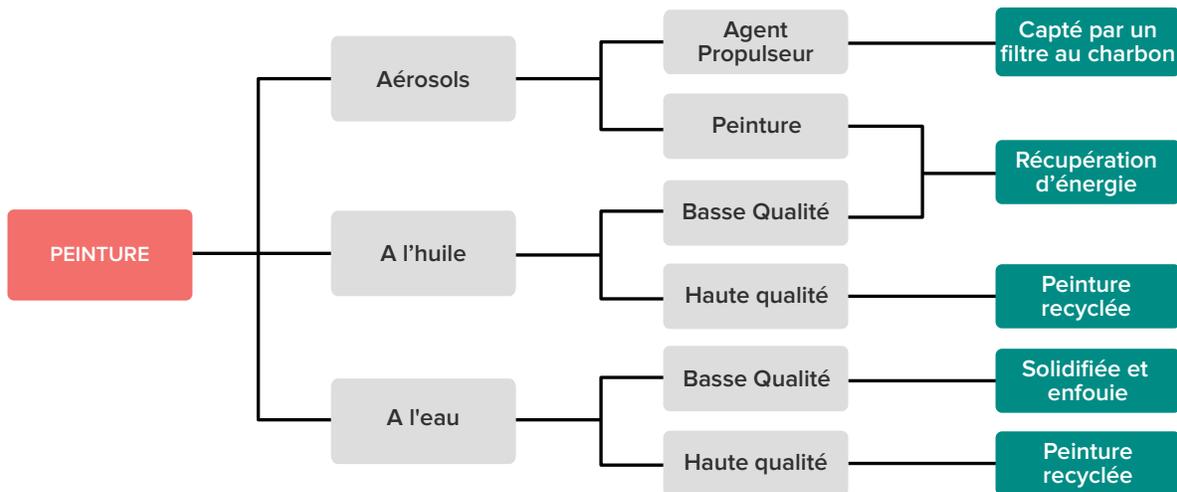
### États Financiers

	2016
<b>Revenus</b>	<b>806 191 \$</b>
Dépenses du programme	
Traitement	303 200 \$
Collection	62 170 \$
Transport	182 673 \$
Administration	82 395 \$
Communication	63 126 \$
Réglementation	7 172 \$
<b>Total des charges</b>	<b>700 736 \$</b>
<b>Excédent des produits sur les charges de l'exercice</b>	<b>105 455 \$</b>

## Gestion des résidus de peinture:



## Gestion des résidus de peinture:



# Île-du-Prince-Édouard PaintRecycle



Le programme d'intendance des peintures de l'Île-du-Prince-Édouard, aussi connu sous le nom de IPE PaintRecycle a débuté en septembre 2012.

Le programme utilise le réseau de collecte opéré par la Société de Gestion des Déchets de l'Île (SGDI).

## Produits acceptés:

- Peintures et revêtements architecturaux
- Peintures en aérosols (consommateurs, industriel et automobile)



## Collecte:



**6**

Points de dépôt



**96,441 L**

Peinture

## Connaissance du programme:



**47%**

Peinture  
2015

## Taux de récupération:



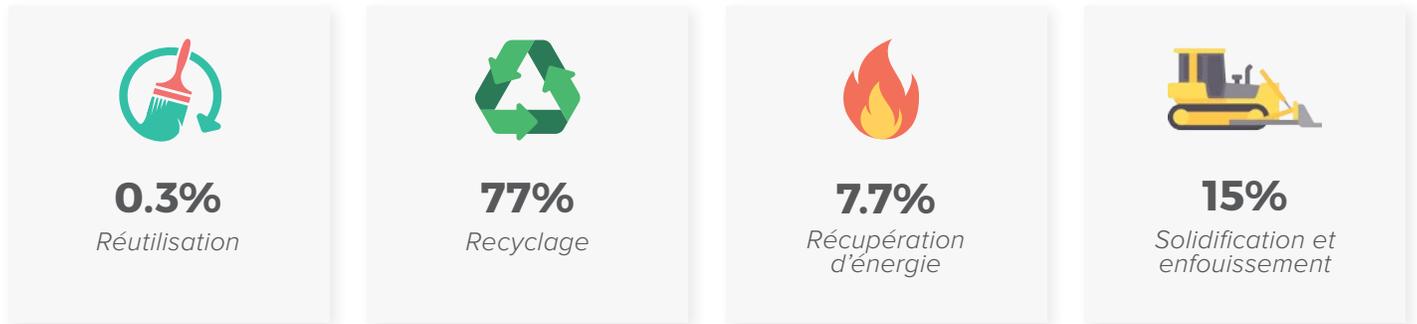
**9.6%**

## États Financiers

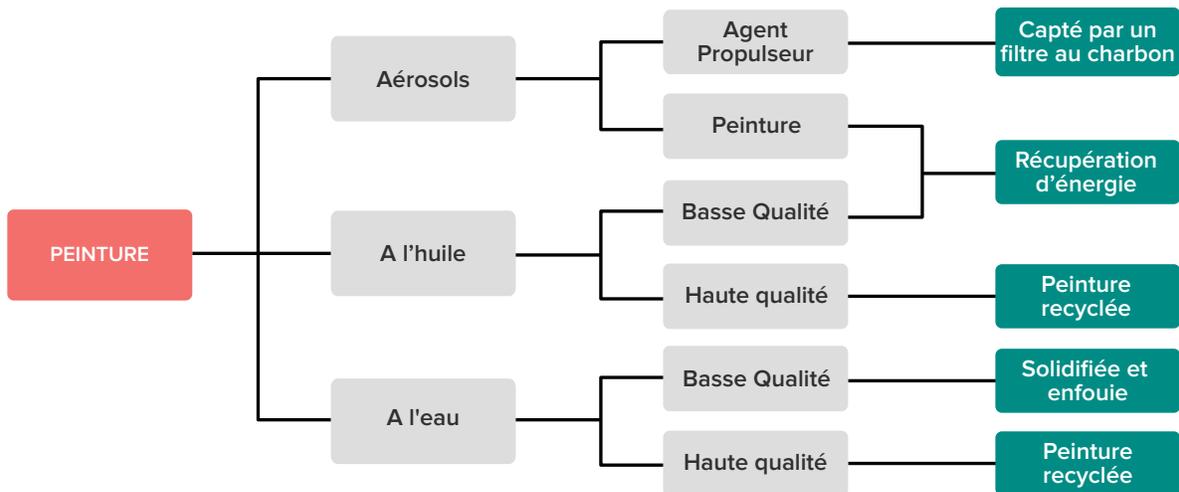
2016

<b>Revenus</b>	<b>280 289 \$</b>
Dépenses du programme	
Traitement	173 940 \$
Collection	28 549 \$
Transport	59 150 \$
Administration	20 123 \$
Communication	23 441 \$
Réglementation	10 234 \$
<b>Total des charges</b>	<b>315 438 \$</b>
<b>Déficit des produits sur les charges de l'exercice</b>	<b>(35 149) \$</b>

## Gestion des résidus de peinture:



## Gestion des résidus de peinture:



# Île-du-Prince-Édouard LightRecycle



Le dernier né des programmes de recyclage des lampes de l'AGRP, le programme d'intendance des lampes de l'Île-du-Prince-Édouard, aussi connu sous le nom d'IPE LightRecycle, a débuté en avril 2015.

Le programme accepte tous types de lampes, incluant les tubes fluorescents, les lampes fluocompactes, les DEL, les lampes à incandescences, les lampes halogènes et les lampes à décharge haut intensité (DHI). Le programme utilise le réseau de collecte opéré par la Société de Gestion des Déchets de l'île (SGDI) ainsi que des dépôts détaillants.

## Produits acceptés:

- Tubes fluorescents
- Lampes Fluocompactes (LFC)
- Décharge haute intensité (DHI)
- Lampes incandescentes & lampes halogènes,
- Diodes Électroluminescentes (DEL);



## Collecte:



**7**

Points de dépôt



**79,041**

Units

## Connaissance du programme:



**32%**

2015

## Taux de récupération:



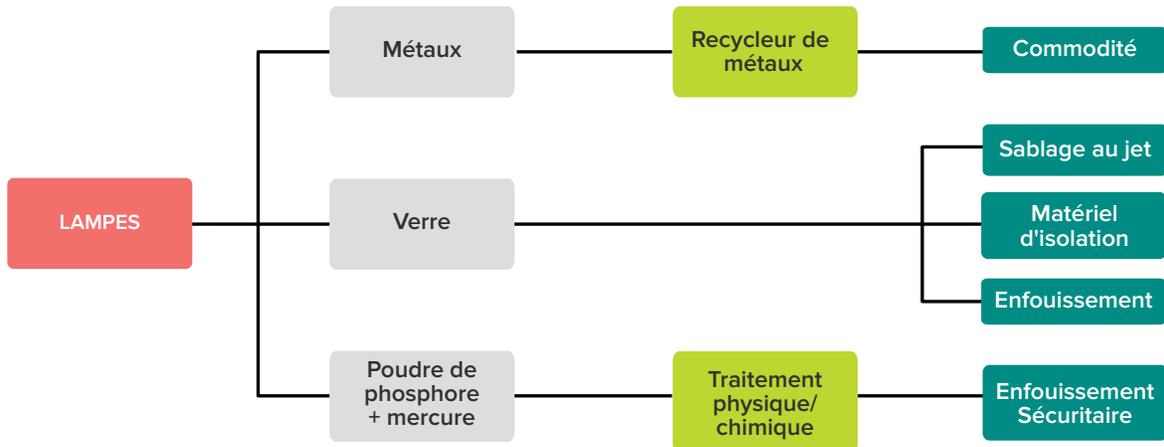
**13%**

Le taux de récupération représente la quantité en pourcentage de produits collectés sur la quantité de produits mis en marché la même année.

## États Financiers

	2016
<b>Revenus</b>	<b>104 565 \$</b>
Dépenses du programme	
Traitement	22 619 \$
Collection	5 642 \$
Transport	8 173 \$
\$Administration	8 990 \$
Communication	5 524 \$
Réglementation	5 000 \$
<b>Total des charges</b>	<b>55 948 \$</b>
<b>Excédent des produits sur les charges de l'exercice</b>	<b>48 617 \$</b>

## Gestion des résidus de lampes:



# Etats financiers audités

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA**

**États financiers**

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016

**Table des matières**

---

Rapport des auditeurs indépendants	
État de la situation financière	4
État de l'actif net	5
État des résultats	6
État des flux de trésorerie	7
Notes aux états financiers	8 - 18

**ROLFE, BENSON LLP**

CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANTS

1500 – 1090 West Georgia Street  
Vancouver, B.C. V6E 3V7  
Tel: 604-684-1101 Fax: 604-684-7937  
E-mail: admin@rolfebenson.com

---

**RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS**

---

Aux membres de  
l'Association pour la gestion responsable des produits du Canada,

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Association pour la gestion responsable des produits du Canada qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2016 et les états des actifs nets, des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

**Responsabilité de la direction pour les états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

**Responsabilité des auditeurs**

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**ROLFE, BENSON LLP**

CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANTS

---

**RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS - Suite**

---

**Opinion**

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association pour la gestion responsable des produits du Canada au 31 décembre 2016, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

Vancouver, Canada  
26 avril 2017

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA**  
**État de la situation financière**  
**31 décembre 2016**

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
		(note 11)
<b>Actif</b>		
<b>Court terme</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9 131 327 \$	16 151 104 \$
Dépôts à terme	9 000 000	-
Débiteurs	7 028 439	7 864 707
Frais payés d'avance et dépôts	<u>316 936</u>	<u>393 250</u>
	<u>25 476 702</u>	<u>24 409 061</u>
<b>Prêts subvention (note 3)</b>	<b>385 058</b>	<b>236 694</b>
<b>Réserve – à la valeur du marché (note 4)</b>	<b>13 509 975</b>	<b>11 981 227</b>
<b>Immobilisations corporelles (note 5)</b>	<b>9 541 354</b>	<b>6 468 554</b>
<b>Actifs incorporels (note 6)</b>	<b><u>565 490</u></b>	<b><u>608 617</u></b>
	<b><u>49 478 579 \$</u></b>	<b><u>43 704 153 \$</u></b>
<b>Passif</b>		
<b>Court terme</b>		
Comptes fournisseurs et charges à payer	<u>5 681 693 \$</u>	<u>5 371 452 \$</u>
<b>Engagements (note 7)</b>		
<b>Éventualités (note 12)</b>		
<b>Avoir des membres</b>		
<b>Non affectés</b>	<b>20 180 067</b>	<b>19 274 303</b>
<b>Investis en immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>10 106 844</b>	<b>7 077 171</b>
<b>Réserve – affectation interne</b>	<b><u>13 509 975</u></b>	<b><u>11 981 227</u></b>
	<b><u>43 796 886</u></b>	<b><u>38 332 701</u></b>
	<b><u>49 478 579 \$</u></b>	<b><u>43 704 153 \$</u></b>

APPROUVÉ PAR LES ADMINISTRATEURS :

\_\_\_\_\_ Administrateur

\_\_\_\_\_ Administrateur

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

"Darrin Noble"

4

"Claude Brosseau"



**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA**  
**État de l'actif net**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016**

	Non affecté	Investi en Immobilisations corporelles et incorporelles	Réserve Affectation interne	Total 2016	Total 2015
<b>Actif net – au début de l'exercice</b>					
Solde déjà établi	18 537 831 \$	7 077 171 \$	11 981 227 \$	37 596 229 \$	35 879 802 \$
Redressement des exercices antérieurs (note 11)	736 472	-	-	736 472	462 724
Redressé	19 274 303	7 077 171	11 981 227	38 332 701	36 342 526
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	5 464 185	-	-	5 464 185	1 990 175
Transfert au montant investi en immobilisations corporelles et incorporelles, net	(3 029 673)	3 029 673	-	-	-
Transfert à la réserve	(1 528 748)	-	1 528 748	-	-
<b>Actif net – à la fin de l'exercice</b>	<b>20 180 067 \$</b>	<b>10 106 844 \$</b>	<b>13 509 975 \$</b>	<b>43 796 886 \$</b>	<b>38 332 701 \$</b>

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA**  
**État des résultats**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016**

	<b>2016</b>	2015
		(note 11)
<b>Produits</b>	<b>43 931 156 \$</b>	33 516 527 \$
<b>Charges d'exploitation</b>		
Opérations	36 285 184	28 056 124
Générales et d'administration	3 722 817	3 499 819
Communication générale	179 384	267 945
	<b>40 187 385</b>	31 823 888
<b>Excédent des produits sur les charges d'exploitation</b>	<b>3 743 771</b>	1 692 639
<b>Autres produits</b>		
Revenus de placements	1 075 089	863 112
Gain (perte) non réalisés sur placements	452 484	(729 356)
Revenus d'intérêts	180 608	161 865
Gain sur disposition d'immobilisations	11 058	-
Gain sur disposition de placements	1 175	1 915
	<b>1 720 414</b>	297 536
<b>Excédent des produits sur les charges d'exploitation</b>	<b>5 464 185 \$</b>	1 990 175 \$

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA**  
**État des flux de trésorerie**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016**

	2016	2015
<b>Trésorerie provenant de (utilisée pour) :</b>		
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent des produits sur les charges d'exploitation	5 464 185 \$	1 990 175 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	(11 058)	-
Gain sur réalisation de placements	(1 175)	(1 915)
Ajustement de la réserve pour la valeur de marché	(452 484)	729 356
Amortissement	328 629	306 260
Prêts graciés	17 895	-
	5 345 992	3 023 876
Variation des soldes hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	836 268	(2 813 885)
Frais payés d'avance et dépôts	76 314	(260 579)
Comptes fournisseurs et charges à payer	310 241	2 713 904
	6 568 815	2 663 316
<b>Activités d'investissement</b>		
Achat de dépôts à terme	(9 000 000)	-
Transfert à la réserve	(1 075 089)	(863 112)
Acquisition d'immobilisations corporelles – nette	(3 262 437)	(579 759)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	12 815	-
Acquisition d'actifs incorporels	(97 622)	(322 163)
	(13 422 333)	(1 765 034)
<b>Activité de financement</b>		
Octroi de prêts subvention	(166 259)	(199 694)
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie</b>		
	(7 019 777)	698 588
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie – au début de l'exercice</b>	<b>16 151 104</b>	<b>15 452 516</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie – à la fin de l'exercice</b>	<b>9 131 327 \$</b>	<b>16 151 104 \$</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent:</b>		
Encaisse	2 980 355 \$	1 203 401 \$
Compte épargne	6 150 972	14 947 703
	9 131 327 \$	16 151 104 \$

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

---

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA**  
**Notes aux états financiers**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016**

---

**1. Constitution de l'Association pour la gestion responsable des produits du Canada**

Le 7 mai 2001, l'Association des producteurs responsables (Product Care Association) (l'« Association ») a été incorporée selon la *Loi sur les corporations canadiennes*. La nouvelle entité était le résultat de la fusion de « PPC Paint and Product Care Association » avec l'Association des producteurs responsables. Le 7 janvier 2015, la société a demandé une prorogation en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* et a changé son nom pour l'Association pour la gestion responsable des produits du Canada. L'Association est un organisme sans but lucratif et à ce titre, elle n'est pas sujette aux impôts sur le revenu.

L'Association a pour objet le développement, l'implantation et l'opération de programmes de gestion au Canada ou ailleurs. Les programmes de gestion de produits sont financés par l'industrie et gèrent des programmes qui fournissent un système de collecte aux consommateurs pour des produits dont ils ne veulent plus. Le programme prend alors la responsabilité du recyclage et l'élimination appropriée des déchets. Les produits acceptés par les programmes gérés par l'Association comprennent la peinture, les pesticides, les liquides inflammables et autres produits ménagers dangereux, les produits d'éclairages et les détecteurs de fumée et de monoxyde de carbone. L'association gère des programmes pour une partie ou tous ces produits en Colombie-Britannique, en Saskatchewan, au Manitoba, en Ontario, au Québec, en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve-et-Labrador.

**2. Sommaire des principales conventions comptables**

Ces états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les conventions comptables sont les suivantes :

(a) Instruments financiers

(i) Évaluation des instruments financiers

L'Association évalue initialement ses actifs et ses passifs financiers à la juste valeur et ultérieurement évalue tous ses actifs et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif et dans d'autres titres négociables qui sont évalués à leur juste valeur. La variation de la juste valeur est comptabilisée à l'état des résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des dépôts à terme, débiteurs et des prêts subventions.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des comptes fournisseurs et charges à payer.

Les actifs financiers de l'Association évalués à la juste valeur se composent de la réserve qui inclut divers placements dans des fonds communs.

---

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA**  
**Notes aux états financiers**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016**

---

**2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)**

(a) Instruments financiers – suite

(ii) Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de la valeur est comptabilisé à l'état des résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement de compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée à l'état des résultats.

(iii) Coûts de transaction

L'Association comptabilise ses coûts de transaction à l'état des résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, les instruments financiers qui ne sont pas évalués ultérieurement à la juste valeur sont majorés des coûts de transaction directement attribuables à leur création, à leur émission ou à leur prise en charge.

(b) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Association consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les dépôts à terme que l'Association ne peut utiliser pour les opérations courantes parce qu'ils sont affectés à des garanties ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

(c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'Association les amortit selon la méthode de l'amortissement linéaire à des taux qui permettent d'amortir le coût des immobilisations corporelles sur leur durée de vie utile. Les taux d'amortissement annuel sont les suivants :

Entrepôts	5 ans
Équipement de bureau	2 ans
Équipement d'entrepôts	2, 3 et 5 ans
Améliorations locatives	5 ans

---

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA**  
**Notes aux états financiers**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016**

---

**2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)**

(d) Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. L'Association amortit ses actifs incorporels à durée de vie limitée selon la méthode dégressive de sorte qu'ils soient amortis sur leur durée de vie utile. Les taux d'amortissement sont les suivants

Progiciel de gestion intégrée (ERP)	5 ans
-------------------------------------	-------

Les actifs incorporels d'une durée de vie indéfinie ne sont pas amortis et sont soumis annuellement à un test de dépréciation.

(e) Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme de l'Association sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

(f) Constatation des produits

Les produits relatifs aux frais de récupération sont reçus des membres enregistrés dans les provinces qui participent aux programmes de l'Association. L'Association reconnaît ces frais comme revenus lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils deviennent recevables si le montant peut raisonnablement être estimé et que l'encaissement est raisonnablement assuré. Les produits relatifs aux frais de récupération sont reconnus au fur et à mesure que chacun des membres agents les déclarent et les remettent tels qu'il est exigé par les lois environnementales provinciales.

Les produits de placements incluent des produits d'intérêts et des gains et pertes réalisés et non réalisés. Les gains et pertes non réalisés sont présentés à l'état des résultats. Les produits de placements non affectés sont constatés comme produits lorsqu'ils sont gagnés.

(g) Utilisation d'estimations

La présentation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés à la date du bilan et sur les montants des produits et charges comptabilisés durant l'exercice. Les estimations importantes incluses dans les états financiers comprennent l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, les charges à payer, les revenus constatés pour les frais de récupération à recevoir et les engagements pour des produits en mains non traités. La direction est d'avis que les estimations utilisées dans la préparation des états financiers sont prudentes et raisonnables; par contre, les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

---

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA**  
**Notes aux états financiers**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016**

---

**2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)**

(h) Conversion de devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires de l'Association libellés en devises sont convertis au cours de change à la date de clôture. Les autres éléments d'actif et de passif sont convertis au cours de change en vigueur à la date où les actifs ont été acquis et les passifs encourus. Les produits et les charges sont convertis au cours de change à la date de l'opération. Les gains et pertes de change sont inclus dans les résultats.

**3. Prêts subvention**

Au cours de l'exercice, l'Association a avancé des fonds sous la forme de prêts subvention à diverses organisations pour le développement d'installations de collecte pour des programmes spécifiques (note 7(b)). Si le site de collecte commence ses opérations et respecte les différents critères inclus à l'entente relative à l'installation de collecte, l'Association fera grâce des avances de fonds et des intérêts qui s'y rattachent au rythme de 10 % du montant original des avances à chaque anniversaire du commencement des opérations de l'installation de collecte. Si le développement de l'installation n'est pas complété, les sommes avancées seront remboursables à l'Association majorées d'un intérêt de 8 %.

	2016	2015
Solde au début de l'exercice	236 694 \$	37 000 \$
Avances de fonds de l'exercice	166 259	199 694
Prêts graciés au cours de l'exercice	(17 895)	-
	385 058 \$	236 694 \$

**4. Réserve**

Le fonds de réserve a été établi pour (1) répondre aux risques de responsabilité liés à des dommages à l'environnement et aux risques de responsabilité des dirigeants et administrateurs jusqu'à des niveaux préétablis conjointement avec le programme global d'assurance et (2) pour financer de temps à autres les opérations courantes et les divers projets de l'Association. Le montant établi est une affectation interne et les dépenses de la réserve sont à la discrétion du conseil d'administration. Les transferts du fonds de réserve résultent de résolutions acceptées par le conseil d'administration. Au cours de l'exercice, les transferts au fonds de réserve se sont limités aux revenus gagnés sur les placements inclus dans ce fonds.

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA**  
**Notes aux états financiers**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016**

**4. Réserve (suite)**

Les actifs dans le fonds de réserve se composent d'encaisse et de placements à revenu fixe et des titres de participation et sont gérés de façon indépendante. Tous les produits gagnés sur ces placements sont initialement constatés au fonds non affecté et sont subséquemment transférés au fonds de réserve. Au cours de l'exercice, un montant de 1 528 748 \$ a été transféré du fonds non affecté au fonds de réserve. Ce montant est constitué d'un gain non réalisé de 452 484 \$ au 31 décembre 2016 et des produits de placements réalisés de 1 076 264 \$. Au cours de l'exercice précédent, un montant de 135 672 \$ a été transféré du fonds non affecté au fonds de réserve, constitué d'une perte non réalisée de 729 356 \$ au 31 décembre 2015 et des produits de placements réalisés de 865 027 \$.

**5. Immobilisations corporelles**

	Coût	Amortissement cumulé	2016 Net	2015 Net
Bâtiment	5 813 712 \$	-	5 813 712 \$	2 693 809 \$
Terrain	3 423 983	-	3 423 983	3 423 983
Équipement d'entrepôts	1 718 536	1 419 500	299 036	342 076
Améliorations locatives	501 296	496 673	4 623	8 132
Équipement de bureau	120 481	120 481	-	554
	<b>11 578 008 \$</b>	<b>2 036 654 \$</b>	<b>9 541 354 \$</b>	<b>6 468 554 \$</b>

Au cours d'un exercice précédent, l'Association a acquis un terrain et un immeuble et est en processus de préparation de l'immeuble pour son utilisation (note 7(c)). Comme l'immeuble n'a pas été utilisé au 31 décembre 2016, il n'a pas été amorti.

La propriété légale de l'immeuble réside dans une corporation du fiduciaire. L'Association a le droit de propriété de l'immeuble à titre de bénéficiaire.

Les charges d'opération et les charges générales et d'administration incluent 187 880 \$ (207 513 \$ en 2015) d'amortissement.

---

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA**  
**Notes aux états financiers**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016**

---

**6. Actifs incorporels**

	Amortissement		2016	2015
	Coût	cumulé	Net	Net
Progiciel de gestion intégrée (ERP)	754 986 \$	239 496 \$	515 490 \$	558 617 \$
Programme Québec Recyc Fluo	50 000	-	50 000	50 000
	<b>804 986 \$</b>	<b>239 496 \$</b>	<b>565 490 \$</b>	<b>608 617 \$</b>

Au cours de l'exercice 2012, l'Association a acquis certains actifs incorporels pour 50 000 \$ ayant trait au début du Programme Recyc Fluo Québec. Les actifs incorporels acquis incluent la marque déposée du Programme et la liste des membres du Programme établie par le précédent gestionnaire du Programme. La direction est d'avis qu'il n'y a pas lieu de déprécier ces actifs pour l'exercice 2016.

Les charges d'opération et les charges générales et d'administration incluent 140 749 \$ (98 747 \$ en 2015) d'amortissement.

**7. Engagements**

- (a) L'Association a un bail d'une durée de 60 mois pour les bureaux et les installations de Surrey qui vient à échéance le 31 janvier 2021. Le bail comprend une clause qui permet à l'Association de mettre fin au bail avec un préavis de six mois. L'Association a donné un avis de terminaison de bail en novembre 2016; conséquemment, elle continuera à verser le loyer jusqu'en mai 2017.

L'Association a également un bail pour les bureaux de Vancouver qui vient à échéance le 31 janvier 2018. L'Association a l'option de renouveler ces baux pour une durée additionnelle de 36 mois.

L'Association a un bail pour les bureaux du Québec qui vient à échéance le 31 mai 2018. L'Association a l'option de renouveler ces baux pour une durée additionnelle de 5 ans.

Les versements annuels pour les loyers sont les suivants :

2017	271 227 \$
2018	<u>30 506</u>
	<u>301 733 \$</u>

---

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA**  
**Notes aux états financiers**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016**

---

**7. Engagements (suite)**

- (b) L'Association s'est engagée à ce que des montants pouvant aller jusqu'à 800 000 \$ soient utilisés pour le développement d'installations de collecte pour certains programmes. Ces fonds seront distribués à la discrétion de l'Association aux organismes s'étant qualifiés dans le cadre d'un processus de mise en candidatures. Au 31 décembre 2016, des prêts totalisant 402 955 \$ avaient été déboursés relativement à cet engagement (note 3), 17 895 \$ ont été graciés.
- (c) L'Association est partie à un contrat de construction pour préparer son immeuble (note 5) à l'utilisation dans ses activités. Au 31 décembre 2016, les coûts à venir relatifs à ce contrat étaient estimés à 322 512 \$.
- (d) Le ministère de l'Environnement de la province de la Colombie-Britannique requiert que les propriétaires d'installations de stockage à court terme de déchets dangereux fournissent un dépôt de garantie dans l'éventualité que le propriétaire ne soit pas en mesure de satisfaire aux exigences stipulées dans la réglementation des déchets dangereux « Hazardous Waste Regulation ». Le montant du dépôt, tel que requis relativement au bâtiment en préparation pour son utilisation (note 5) est estimé à 574 282 \$ et est payable avant le 30 juin 2018.
- (e) De plus, à la fin de l'exercice, l'Association a en main des produits non traités dont les coûts estimatifs pour la transformation, le transport et le recyclage seront de 416 660 \$ en 2017.

**8. Instruments financiers**

L'Association, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante, indique l'exposition et les concentrations de l'Association aux risques à la date de la situation financière, soit au 31 décembre 2016.

(a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'Association sont liés à la trésorerie et équivalents de trésorerie et aux débiteurs. La trésorerie est détenue dans des institutions financières importantes. Les concentrations du risque de crédit ayant trait aux débiteurs sont limitées étant donné le nombre élevé de clients. L'Association a des processus d'évaluation et contrôle en place et radie les débiteurs lorsqu'il devient impossible de les percevoir. Il n'y a pas eu de changement relativement à l'exposition au risque par rapport à 2015.

---

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA**  
**Notes aux états financiers**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016**

---

**8. Instruments financiers**

(b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'Association n'est pas exposée à ce risque étant donné le niveau élevé de son fonds de roulement. Il n'y a pas eu de changements relativement à l'exposition au risque par rapport à 2015.

(c) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque du marché inclut trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre.

(d) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises. Dans la réserve (note 4), l'Association détient des placements libellés en dollars US. À ce titre, ces placements sont exposés aux fluctuations des devises.

Certains actifs et passifs libellés en devises étrangères sont exposés au risque de fluctuation des taux de change. Au 31 décembre 2016, l'encaisse et des débiteurs de 177 059 \$US et 67 325 \$US (20 992 \$US et 263 981 \$US en 2015) respectivement ont été convertis en dollars canadiens et des comptes fournisseurs et charges à payer de 41 352 \$US (31 231 \$US en 2015) ont été convertis en dollars Canadiens.

(e) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de taux d'intérêt du marché. L'Association est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Association à un risque de juste valeur et ceux à taux variables à un risque de flux de trésorerie.

---

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA**  
**Notes aux états financiers**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016**

---

**8. Instruments financiers (suite)**

(f) Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou de risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'Association est exposée au risque de prix autre en regard de ses placements inclus dans sa réserve.

**9. Organisation contrôlée**

L'Association contrôle PCA Product Stewardship Inc. (PCA PSI) puisqu'elle est son seul membre et a le droit de nommer la majorité de ses membres du conseil d'administration. L'association et PCA PSI ont certains membres de leur conseil d'administration en Commun.

PCA PSI a été créée pour développer et gérer des programmes aux États-Unis qui permettent aux membres de facilement satisfaire la réglementation des états quant au traitement en fin de vie utile d'une variété de produits fabriqués et vendus dans l'industrie. PCA PSI gère actuellement le programme State LightRecycle de l'état de Washington.

PCA PSI n'a pas été consolidé dans les états financiers de l'Association. Les états financiers de PCA PSI sont préparés en conformité avec le FASB ASC 958, entités sans but lucratif des normes comptables des États-Unis. Le sommaire financier ci-dessous au 31 décembre 2016 et pour l'exercice clos à cette date est basé sur les états financiers audités libellés en dollars US et convertis en dollars Canadiens en utilisant la méthode du taux courant.

PCA PSI	<u>31 décembre 2016</u>	<u>31 décembre 2015</u>
Situation financière		
Actif total	<u>1 088 372\$</u>	<u>937 636\$</u>
Passif total	<u>230 531</u>	<u>284 009</u>
Avoir net	<u>857 841</u>	<u>653 627</u>
	<u>1 088 372\$</u>	<u>937 636\$</u>

---

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA**  
**Notes aux états financiers**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016**

---

**9. Organisation contrôlée (suite)**

PCA PSI (suite)

	<u>31 décembre 2016</u>	<u>31 décembre 2015</u>
Résultats		
Revenus totaux	1 982 257\$	2 406 427\$
Total des charges	<u>1 761 387</u>	<u>1 740 176</u>
Excédent des revenus	<u>220 870\$</u>	<u>666 251\$</u>
	<u>31 décembre 2016</u>	<u>31 décembre 2015</u>
Flux de trésorerie		
Trésorerie provenant des activités de fonctionnement	532 898\$	299 680\$
Trésorerie utilisée par les activités d'investissement	<u>(11 212)</u>	<u>(31 314)</u>
Augmentation de la trésorerie	<u>521 686\$</u>	<u>268 366\$</u>

**10. Transaction avec des parties liées**

L'Association est liée avec à PCA PSI (note 9). Vous trouverez ci-dessous un sommaire des transactions et soldes entre parties liées.

Un montant de 12 372 \$ à recevoir de PCA PSI (43 003 \$ en 2015) est inclus dans les débiteurs. Ces montants ne sont pas garantis, il ne porte pas intérêts et seront encaissés au cours de l'exercice 2017.

L'Association a facturé un montant de 123 269 \$ (178 317 \$ en 2015) à PCA PSI pour des frais d'administration.

Ces opérations ont été effectuées dans le cours normal des activités et ont été mesurées à la valeur d'échange qui est la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

---

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA**  
**Notes aux états financiers**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016**

---

**11. Redressement des exercices antérieurs**

Au cours de l'exercice, l'Association a constaté qu'un membre avait omis de remettre les frais de récupération requis depuis l'exercice 2013. Les montants des frais de récupération non remis et les charges d'intérêts qui s'y rapportent sont les suivants :

	Frais de récu- pération	Intérêts	Total
2013	147 212\$	40 483\$	<b>187 695\$</b>
2014	232 092	42 937	<b>275 029</b>
2015	257 041	16 707	<b>273 748</b>
	<u>636 345\$</u>	<u>100 127\$</u>	<u><b>736 472\$</b></u>

L'Association a traité cette omission comme une correction d'erreur et a, par le fait même, redressé ses états financiers des exercices antérieurs. Conséquemment, les débiteurs et l'actif net au 1<sup>er</sup> janvier 2015 ont été augmentés de 462 724 \$, l'excédent des produits sur les charges pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 a été augmenté de 273 748 \$, l'actif net au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et les débiteurs au 31 décembre 2015 ont été augmentés de 736 472 \$.

**12. Éventualités**

Des montants estimés de pénalités sont inclus dans les charges d'exploitation relativement au programme RecycFluo du Québec. Ces pénalités sont dues au fait que le programme n'atteint pas certaines cibles de récupération de matériel. Ces pénalités seront payables au Fonds vert du Québec et pourront être réduites au cours des cinq prochaines années si le programme dépasse ses cibles de récupération. Les pénalités estimées et provisionnées sont les suivantes :

2015	284 255 \$
2016	<u>440 901</u>
	<u><u>725 156 \$</u></u>

**13. Chiffres comparatifs**

Certains chiffres de l'exercice 2015 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2016.

**Pour plus d'informations sur les programmes de l'AGRP ainsi que des détails sur la définition des produits, visitez [productcare.org](http://productcare.org)**

---

**105 West 3rd Avenue,  
Vancouver, BC, V5Y 1E6**

Téléphone: **604-592-2972**  
Numéro gratuit: **1-877-592-2972**

**7781 Vantage Way,  
Delta, BC, V4G 1A6**

Téléphone: **604-940-0819**  
Numéro gratuit: **1-877-592-2972**

**35 rue de Lauzon, local 5,  
Boucherville, Québec, J4B 1E7**

Téléphone: **514-228-5648**  
Numéro gratuit: **1-888-604-2624**

**180 Attwell Dr, Suite 300,  
Toronto, Ontario, M9W 6A9**

Téléphone: **416-307-2886**  
Numéro gratuit: **1-877-592-2972**

courriel: [contact@productcare.org](mailto:contact@productcare.org)

**Association pour la Gestion Responsable  
des Produits Canada 2016**